

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Nouvelles prescriptions en matière de sécurité incendie dans les bâtiments neufs

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal comprenant diverses adaptations des prescriptions pour la sécurité incendie des nouveaux bâtiments à construire.

Le projet implique une modification des prescriptions en matière de sécurité incendie pour les chaufferies, les parkings, les ascenseurs et les façades.

Le projet vise à adapter l'arrêté royal du 7 juillet 1994 réglementant la sécurité incendie des nouveaux bâtiments à construire et des extensions des bâtiments déjà existants.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal van 7 juillet 1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion auxquels les bâtiments nouveaux doivent satisfaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be